

LE MEMORIAL DE LA SCARPE,

JOURNAL POLITIQUE, JUDICIAIRE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

SAMEDI, Saint Lézin, év. — DIMANCHE, Sexagésime, St Valentin, m. — LUNDI, Sainte Georgette, v. — ☾ le 16 Février à 0 h. 37 m. du m.
 Lev. du soleil à 7 h. 0 m. — Coucher à 5 h. 1 m. — Ouverture des portes, à 6 heures. — Fermeture à 7 h. — Retraite militaire à 6 heures.
 ÉCLAIRAGE. — Les 13 et 14, commencement à 6 heures, extinction à minuit. — Le 15, commencement à 6 heures et demie, extinction à minuit.
 Prix pour un trimestre 6 fr. Les abonnés qui n'habitent point le département, payeront en sus 1 fr. 95 c.; ceux du département, hors de Douai, 95 c.
 On s'abonne à Paris, chez M. JUSTIN, au bureau central des Journaux des départements et de l'étranger, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15, et chez M. Alex. MESNIER, libraire, place de la Bourse, chargés de recevoir également les annonces et insertions destinées au Journal.

ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

13 Février 1786. D'après l'autorisation de l'intendant de la province, la ville de Douai accorde de grands avantages à la compagnie de la manufacture de gros Anglais, établie rue des Carmes, à laquelle a succédé celle de Saïence.

ÉPHÉMÉRIDES GÉNÉRALES.

13 Février 1790. L'assemblée constituante décrète la suppression des ordres religieux.
 13 Février 1813. Le général Regnier bat les Russes au combat Kalisch.
 13 Février 1840. Le duc de Berry est assassiné par l'infâme Louvel, à la sortie de l'Opéra.

IMMEUBLES A VENDRE.

Somain.

Aujourd'hui samedi, 13 février 1830, 11 heures du matin, par-devant M^e TARTIER, notaire royal à Douai, il sera procédé, en son étude, rue des Procureurs, à l'adjudication préparatoire, de trente-neuf ares, cinquante-sept centiares (trois coupes, deux quarraux) de, bonnes terres à labour, pour en jouir de suite à Henin-Liétard.

Demain dimanche, 14 février 1830, après vêpres, M^e TARTIER, notaire royal à Douai, rue des Procureurs, procédera chez Aubert Galland, cabaretier, à la vente, au plus offrant de : 1^o une rasière; et 2^o deux coupes de terre à labour.

Estrées.

Le vendredi 5 mars 1830, dix heures du matin, en la maison commune à Estrées, par-devant M^e VARLET, notaire royal à Arleux, il sera procédé à l'adjudication préparatoire, à l'extinction des feux, de onze ares, 30 centiares, (une coupe) de terre labourable, située dans le village d'Estrées, appartenant à cette commune, et tenant du levant au manoir de la veuve Philippe-Joseph Charlez, du midi au presbytère, du nord à la terre de M. le comte de Tenremonde, et du couchant au manoir de François-Xavier Briez, à vendre en vertu d'ordonnance du roi du 4 novembre 1829.

Aux conditions du cahier des charges, déposé en l'étude de M^e VARLET à Arleux, où il pourra en être pris connaissance.

MEUBLES, EFFETS, BOIS, A VENDRE.

Ville de Douai, au Jardin Royal, rue de Paris.
 Vente de marchandises à trois mois de crédit.

Lundi prochain 15 février 1830, et jours suivants, deux heures de relevée, M^e PORRET-CARPENTIER, commissaire-priseur à Douai, procédera à la continuation de ladite vente.

Dans le cours de cette séance, il sera adjugé une forte partie de marchandises qui viennent d'arriver aux propriétaires, consistant en percales, madapolans, cotonnades, indiennes, draperies, soieries, plus de cinquante sortes d'étoffes nouvelles, etc., etc.

IMMEUBLES A LOUER.

☞ A louer de suite une maison, à usage de cabaret, ayant écurie, hangard et cuisine, située en cette ville et faisant le coin de la rue d'Esquerchin et des casernes.
 S'adresser rue du Gouvernement, numéro 19.

MÉLANGES.

SPECTACLES.

Représentations de M^{lle} DUCHESNOIS, *Marie Stuart*. — *Phèdre*. — *Élisabeth de France*. — Le 2^{me} acte d'*Athalie*.

Cette semaine a été presque exclusivement consacrée aux représentations de M^{lle} DUCHESNOIS. Les détails dans lesquels nous pourrions entrer sur ces représentations extraordinaires, ne rempliraient pas l'objet que nous voulons donner à nos revues de chaque semaine; les artistes qui secondaient M^{lle} Duchesnois, n'appartenant point à notre troupe, et n'ayant joué sur notre théâtre que passagèrement. Nous nous contenterons donc de payer, en quelques mots, le tribut d'admiration dû au talent de la plus grande tragédienne de l'époque.

La représentation de dimanche avait attiré une foule considérable, la salle était comble, on donnait *Marie Stuart*, tragédie de M. Lebrun, que nous connaissions déjà, pour l'avoir vu jouer, il y a quatre ou cinq ans, par M^{lle} Duchesnois elle-même, et cette remarque n'est pas indifférente; ceux qui ont assisté à l'une et à l'autre de ces représentations, et qui ont conservé le souvenir des impressions qu'ils ont reçues, il y a quelques années, ont pu apprécier les mérites de ce prodigieux talent, toujours progressif et toujours nouveau. C'est que les moyens de M^{lle} Duchesnois ne sont pas seulement dans l'art; mais aussi dans une profonde et mobile intelligence, dans les ressources d'une inépuisable sensibilité. Un rôle, conçu et composé par elle, n'a pas pris une forme désormais immuable; ce rôle est devenu un personnage vivant, réel, qui se produit chaque fois avec des inspirations différentes, avec des accents nouveaux.

☞ Une jolie maison, sise rue de de Paris, n° 67, convenable à un rentier, à louer de suite.

S'adresser pour voir ladite maison, audit numéro, tous les jours depuis une heure jusqu'à deux.

Dechy

Le samedi 20 février 1830, onze heures du matin, en l'étude de M^e TARTIER, notaire royal à Douai, rue des Procureurs, il sera procédé à la location de deux hectares, quatre-vingt-treize ares, quatre-vingt-treize centiares (six rasières, deux coupes) de terres à labour, appartenant à la commune de Dechy, sur les conditions reprises au cahier des charges, approuvé par M. le Préfet du département du Nord, et déposé en l'étude dudit M^e TARTIER.

AVIS DIVERS.

☞ Messieurs les marchands en gros et entrepositaires de boissons peuvent se procurer chez M. Wagrez aîné, imprimeur, des déclarations pour les expéditions de boissons qu'ils auront à faire; les dites déclarations imprimées d'après le modèle donné par l'administration des impositions indirectes.

Messieurs les brasseurs trouveront également chez ledit S^r Wagrez les cahiers de mises de feu au prix de 1 fr. le cent, et les déclarations pour la circulation des bières au dedans et pour sortir de la ville, au prix de 1 fr. 25 c. les deux cents.

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Fonds de chapelier à céder.

On offre de céder de suite un fonds de boutique de chapelier situé rue de la Halle, n° 46.

GUIDE DU MEUNIER

Et du constructeur de moulins, par Olivier Evans, suivi de la description d'un moulin en gros perfectionné, traduit sur la 5^e édition américaine et augmenté de notes et de la description des moulins de M. Benoist de St-Denis, par P. M. N. Benoit, ingénieur civil.

Un vol. orné d'un grand nombre de planches. Prix : 10 fr. »

ART DU CHARPENTIER,

Suivi de notions sur la coupe, le dessèchement, la résistance et le cubage des bois. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 75 c.

COMPTES FAITS A L'USAGE DES INDUSTRIELS

Et spécialement des constructeurs, mécaniciens et charpentiers, par Lenoir. Un vol. in-12. Prix : 4 fr. 50 c.

Cette puissance d'inspiration électrisante et renovatrice, a sur-tout admirablement servi M^{lle} Duchesnois, dans le rôle de *Phèdre*, que chacun sait par cœur, que l'on a vu vingt fois, et qui a excité lundi des transports, tels qu'on semblait l'entendre pour la première fois. Il est vrai, qu'il n'y a pas de commentaire qui puisse jamais être aussi pénétrant, qui puisse jamais faire aussi éloquemment sentir, les adorables beautés du chef-d'œuvre de Racine. Dans aucune circonstance, le théâtre de Douai n'avait retenti de marques plus vives d'enthousiasme, c'étaient des applaudissements, des acclamations, des trépignements d'admiration continus. M^{lle} Duchesnois a été rappelée après la représentation, et elle a été saluée par de nouveaux applaudissements, qui se sont encore prolongés après la chute du rideau.

Racine, comme tous les hommes supérieurs, aimait le peuple, et son libéralisme lui a inspiré souvent de beaux et vigoureux vers. C'est cet amour pour le peuple, qui lui fit perdre les bonnes grâces du roi. A ce propos, on sait ce qu'a dit Louis XIV : *Parce que Racine fait bien des vers, prétend-il m'apprendre à gouverner?* Une pareille disgrâce, n'avait assurément rien de très-honorable, et le tort de Racine fut, de n'avoir pas su s'en consoler, et d'en mourir de chagrin. Les circonstances politiques où la France se trouva, ont fait saisir, avec une vivacité et une vigueur d'applaudissements singuliers, ces vers de *Phèdre* à *Ceone* :

... Puisse ton supplice à jamais effrayer
 Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses
 Des princes malheureux nourrissent les faibles sens.

 D'instables flatteurs, présent le plus funeste
 Que puisse faire aux rois la cèlère cèlèste.

Beau texte à réquisitoire ! c'est vraiment bien dommage que Racine soit mort, ou, qu'il n'y ait pas eu de son temps, de *Carré* !

A la librairie de l'École centrale des arts et manufactures, Malher et Cie, passage Dauphine : chez Husard, libraire, rue de l'Éperon à Paris.

BOURSE COMMUNE.

Avis aux jeunes gens de la classe de 1829.

Pour se faciliter les moyens de se faire remplacer, plusieurs jeunes gens de la classe de 1829, se sont réunis dans l'objet d'une association mutuelle, et ont ouvert une souscription, à laquelle tous les jeunes gens de l'arrondissement de Douai, faisant partie du même tirage, peuvent participer. S'adresser à Me DANCOISNE, notaire, rue St.-Pierre à Douai, pour connaître les conditions de la souscription.

Failite du sieur Levy-Francfort, ex-marchand de draps à Douai.

MM. les créanciers sont avertis de se présenter dans le délai de quarante jours à compter de la présente annonce, par eux ou par leur fondé de procuration en bonne et due forme, au syndic de la failite, de lui déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de lui remettre leurs titres de créance ou de les déposer au greffe du Tribunal civil de Douai, qui remplit les fonctions de Tribunal de commerce; il leur en sera donné récépissé.

Ils sont également avertis que la vérification des créances aura lieu en présence de M. Devinck, juge-auditeur, commissaire à ladite failite, le lundi 29 mars prochain, dix heures du matin, en la salle des enquêtes dudit Tribunal.

Le syndic provisoire II. DESMAZIERES, commis-greffier, rue des Ecoles, n° 18.

INTÉRIEUR.

PARIS, le 10 février. — On a tout lieu de redouter la prochaine débacle, comme devant être plus terrible et plus désastreuse que la première. Un amas effrayant de glaces, venues de la Marne supérieure, s'est arrêté dans la longueur d'une lieue et demie sur la partie de la rivière qui traverse la commune de Creteil, et menace les maisons et établissemens riverains, le pont de Charenton, ainsi que les ponts et établissemens en aval de la Seine. Des ordres ont été donnés à MM. les Maires de Creteil, de Charenton, de Maisons-Alfort, d'Asnières, Sevres, et St-Cloud, pour faire évacuer aux approches de la débacle les habitations riveraines de la Marne et de la Seine, menacées de l'inondation, et pour faire interdire le passage des ponts au moment où s'opérerait la rupture des glaces.

Le nommé Fontan condamné en cinq années d'emprisonnement, pour avoir publié un écrit offensant contre le Roi, vient d'être arrêté à Paris par les soins de M. le Préfet de police.

On lit dans l'Abeille, journal de Huy et du district, le fait suivant :

Le 14 janvier, le nommé Pérou, messager de Tintot, sortit du village de Terwagne, district de Huy, à 6 heures du soir, faisant marcher son cheval devant lui : arrivé aux dernières haies du village, le cheval, pour éviter quatre loups qui étaient près d'une meule de grains, ou sans doute ils guettaient des souris, se lança dans une campagne au milieu de laquelle se trouvait une carrière de 5 à 6 pieds de profondeur, et entièrement remplie de neige : il s'y enfonça. Pérou qui suivait ses traces, arrive à son grand étonnement, le trouve recouvert de neige et aperçoit les quatre loups occupés à l'en débarasser pour pouvoir le dévorer; sans penser au danger qu'il court lui-même, et ne considérant que la perte de son cheval, qui est

sa seule fortune et son gagne-pain, il saute dans la fosse, écarte les loups à coups de bâton, et d'un bras vigoureux saisissant son cheval, il le tire du précipice : il reprit alors le chemin de sa maison, située à un quart de lieue de là, toujours en se défendant contre les loups qui ne voulant point lâcher leur proie ne cessaient de le poursuivre; il resta trois heures pour ce trajet. Tout près de chez lui, ses forces épuisées commençant à lui manquer et se sentant défaillir, il eut la présence d'esprit de se laisser traîner à la queue de son cheval, qui le ramena bientôt à sa maison, où l'attendaient sa femme et ses enfans. Pérou est un ancien militaire qui a fait plusieurs campagnes au service de France.

11 février. — Ce qu'on avait dit dans les journaux de l'énormité du glaçon arrêté près de Creteil avait attiré aujourd'hui une foule de curieux de la capitale. On y a remarqué un assez grand nombre d'équipages. Le gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux a jugé convenable de faire voir à son auguste élève comment on attaque, au moyen de la poudre à canon, des masses qui résistent, comme dit le Drapeau Blanc, l'essai a été infructueux, et ingénieurs et pionniers se sont retirés avec ce qu'il leur restait de poudre, sans avoir réussi à autre chose qu'à faire beaucoup de bruit, et prêter un peu à rire aux paisibles spectateurs qui bordaient le rivage.

Voici la nouvelle assez singulière que le Temps donne aujourd'hui : M. de Bourmont aurait le commandement de l'expédition d'Alger; en son absence, M. de Champagny, premier aide-de-camp de M. le Dauphin, serait chargé de l'intérim. Ainsi, M. de Bourmont resterait à ministère, et ne paraîtrait pas aux chambres; on se servirait de lui sans avoir l'embaras de le produire.

Pour justifier son thème favori que la charte est une concession de la royauté, la Gazette de France fait ce soir un singulier raisonnement.

« Il faut l'apprendre, dit-elle, à la jeune France, qui sait tout : nous n'avons pas existé quatorze siècles sans constitution; tout n'était pas débris et table rase à l'avènement de la constitution. Les noms de liberté, même d'égalité pratique, n'étaient pas des noms inconnus sous l'ancienne monarchie. »

Nous remercions la Gazette de la peine qu'elle se donne pour nous rappeler un fait que nous n'avions garde d'oublier, c'est ce qui a fait dire si éloquemment à M^{rs} Mauguin, dans son plaidoyer pour la Sentinelle des Deux-Sèvres, que la charte ne nous a pas été concédée, mais rendue. Est-ce là ce qu'a voulu nous prouver la Gazette?

On écrit de Niort, 6 février :

L'arrêt rendu, le 7 novembre dernier par la Cour d'assises des Deux-Sèvres, qui condamnait à la peine de mort Marie Poitevin, veuve Marcheleau, âgée de soixante-onze ans, convaincue d'avoir tué son fils d'un coup de pistolet, a été exécuté sur la place publique de Niort, le 3 du courant.

On écrit de Copenhague ce qui suit :

Un affreux accident a conterné la cour et la capitale. La princesse Caroline, fille aînée du Roi (mariée l'été dernier au prince Frédéric Ferdinand) lisait seule dans son cabinet, quand la flamme d'une bougie a mis le feu à sa coiffure. Sans la présence d'esprit de S. A. R., et l'arrivée d'une femme de chambre, cet accident devenait mortel. Les brûlures du visage et du cou sont graves, et on a même dû craindre pour les jours de la princesse, mais le danger est passé. Toutes les classes de la population ont donné des marques non équivoques de leur douleur et leur intérêt.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

ARRAS, 10 février. — MM. Watringue et Mangin, fabricans de sucre indigène à Tilloy, viennent de découvrir un nouveau procédé qui doit exercer une grande influence sur la fabrication

de M. de Genoude. Puisque la Gazette nous vient en mémoire, ayez-vous lu le petit article, que la benigne lance, à propos du procès qui vient de nous être intenté. On nous assure, dit-elle, que l'article suivant, inséré dans le Memorial de la Scarpe, le 21 janvier, et qui a excité la plus vive indignation dans tout le département du Nord, est poursuivi à la requête du ministère public. Voyez-vous ça : qui a excité la plus vive indignation dans tout le département du Nord! comprenez-vous bien le diabolique raffinement de cette manœuvre jesuitique; Basile n'eût pas mieux fait. Le magistrat, éclairé sur la véritable intention de l'article du Memorial, aurait pu renoncer à poursuivre; il faut stimuler son zèle, arranger un petit mensonge; l'article inculpé a passé inaperçu, c'est égal, il faut dire qu'il a excité la plus vive indignation dans tout le département du Nord; poussons au réquisitoire; dénonçons, il nous en reviendra toujours quelque chose, et en avant, le trône et l'autel. Qu'on demande donc après cela, quel est le parti qu'on a voulu désigner, en parlant des exploitans du sentimentalisme politique! On a eu tort, c'est empoisonneurs politiques qu'il fallait dire.

Mais, revenons à notre objet.

La tragédie de M. Soumet, Elisabeth de France, qu'on nous a donnée jeudi, est, comme on sait, une imitation du don Carlos de Schiller. Ce sujet est un des plus dramatiques, que l'histoire puisse offrir. Une jeune princesse, fille de Henri II, quitte la France et la cour brillante et chevaleresque, du roi son père, pour s'unir à un vieux tyron, sombre et farouche, et voir mourir les songes d'une riante jeunesse, dans un palais où le silence et la terreur ne sont troublés que par le bruit souterrain de l'intrigue. Don Carlos, fier d'abord à Elisabeth, l'âme encore et en est aimé, quoiqu'elle soit devenue sa belle-mère. La réformation et la révolte des Pays-Bas, ces grands événemens politiques, se mêlent à la catastrophe tragique, de la condamnation du fils par le père; l'intérêt individuel et

l'intérêt public, se trouvent réunis au plus haut degré. Cette pièce a produit le plus grand effet, sur-tout au cinquième acte, dans lequel M^{lle} Duchesnois a conlilé la mesure de ce que le désespoir a de plus pathétique, de ce que le délire de l'amour a de plus brillant, de ce que la douleur de l'âme a de plus déchirant. Cette soirée a été, pour M^{lle} Duchesnois, l'occasion d'un nouveau triomphe; comme lundi, elle a été rappelée, et au milieu des acclamations générales, une couronne est tombée sur la scène.

Il serait injuste, de ne pas donner à M. St-Ernest, sa part d'éloges; cet artiste, possède les élémens d'un véritable talent, et il en a fait preuve dans les rôles de Leicester, d'Hypolite, et sur-tout de Philippe II, où il a recueilli des applaudissemens aussi vifs que mérités.

V.

P. S. Nous regrettons, d'être obligés de remettre à la semaine prochaine, pour parler de M^{lle} Duchesnois et du deuxième acte d'Esthelle, dans lesquels M^{lle} Duchesnois s'est montrée hier, pour la dernière fois. Nous espérons, et tout le public désirait, que la grande tragédienne donnât encore une représentation de Phèdre, dimanche prochain; les engagements que M^{lle} Duchesnois a pris avec le directeur de Calais, où elle est impatiemment attendue, l'ont empêchée de se rendre à ce vœu.

On s'attendait aussi, à ce que, profitant du séjour de M^{lle} Duchesnois, qui a créé le rôle de Blanche d'Aquitaine, on nous aurait donné une représentation de la tragédie de notre compatriote, M. Bis. Malheureusement, un des rôles les plus importants n'était pas su, et on n'avait pas assez de tems pour l'apprendre. M^{lle} Duchesnois, à son retour de Calais, se propose de jouer cette pièce à Lille; nous ne doutons pas, que beaucoup d'amateurs de notre ville, ne profitent de la circonstance et ne fassent le voyage, pour se dédommager.

ANNONCES DE SPECTACLES.

L'affiche du jour annoncera le spectacle.

du sucre de betteraves, en augmentant beaucoup la valeur des produits. On sait que les sucres bruts sont toujours colorés en gris, jaune, ou brun, par l'interposition de la mélasse, et qu'ils sont imprégnés d'une odeur plus ou moins forte, quoique peu nauséabonde. Ce n'est que par des opérations subséquentes, longues et coûteuses, telles que le terrage ou le clairage qu'on leur enlève ces mauvaises qualités. Eh bien! par un procédé très simple, peu dispendieux, par une légère main-d'œuvre équivalant à 5 centimes par forme de 50 livres, MM. Watringue et Mangin, obtiennent des sucres riches en cristaux, exempts de toute odeur, et d'une blancheur qui ne peut être égalée que par le raffinage ordinaire, et dont le déchet ne consiste que dans un peu de matière colorante de mauvaise saveur.

TOULON, le 4 février. — Le 3^e régiment de ligne dont le colonel a fait une fin si malheureuse, vient de prendre le deuil pour un mois, et son état major par une décision unanime et spontanée, vient de s'interdire l'entrée de la comédie pendant tout le temps que durera le deuil. Le meurtrier du colonel d'Autane a fait appeler dans sa prison l'adjudant sous-officier auquel il avait destiné le coup qu'il a porté à son colonel, et lui a exprimé les regrets les plus amers de la mort qu'il avait donnée à son chef, ajoutant que son arme, chargée pour l'adjudant, pouvant faire découvrir son dessein, il l'avait dirigée contre son bienfaiteur qu'il croyait instruit de son funeste projet; qu'à présent il se repentait bien sincèrement de l'action criminelle qu'il avait commise, et qu'il le priait avec instance de lui pardonner le crime dont il avait l'intention de se rendre coupable contre sa personne. L'adjudant sous-officier, qui toutefois se tenait à distance, touché du repentir du malheureux sergent, était ému en l'entendant parler, et lui a pardonné.

VALENCIENNES, 10 février. — Il paraît aujourd'hui certain que M. de Bully ne donnera pas sa démission. Le ministère n'étant pas certain de le faire remplacer par un député de la même opinion, préfère laisser les choses *in statu quo* plutôt que de courir le risque d'avoir une voix qui lui serait contraire. Dans cette affaire il a suivi la devise du sage: *Dans le doute, abstiens-toi.*

MESSE DU REVENANT.

Pamiers, 31 janvier.

Depuis quelques jours, un bruit assez étrange circule et s'accrédite dans notre ville: le fait est constant dit-on, ou en a la preuve; les dévots le proclament hautement, et taxent de mécréans, d'impies, les personnes qui ont l'air de rire. Voici la merveille:

Entr'autres couvens de filles, il en est un dans notre ville, de l'ordre de Ste. Thérèse, que le cardinal de Bérulle importa d'Espagne en 1604 (les carmélites). Or il arriva l'autre soir qu'un prêtre, pendant que ces pieuses filles étaient en prière, vint frapper, vers minuit à la grille du couvent, demandant un *clerc* pour servir la messe. On croit que c'est quelque malveillant caché dans l'église à qui on a affaire, et point de réponse. Le lendemain, la tourrière s'assure que personne n'est resté dans l'église et en ferme elle-même les portes. Cependant à la même heure, même alerte, même demande: on répond qu'à une telle heure on n'a personne pour servir la messe.

Dès le jour l'évêque est informé par la supérieure de ces événemens, et prie d'*aviser*. Aussitôt la congrégation s'assemble, et veut d'abord aller en masse monter la garde chez les carmélites; toutes fois on délibère, en dernier ressort, qu'un grand vicaire fera sentinelle, la nuit suivante dans la chapelle, et s'assurera de la vérité. Cette fois les choses se passeront comme à l'ordinaire et le délégué de l'évêque, blotti dans un coin, aperçut, à la lueur d'une faible lampe un prêtre en *albe* et en *bonnêt blanc*, auquel il s'offrit pour le servir. La messe dite, et le clerc ayant reconnu l'aumonier nocturne pour être

un jeune prêtre de la ville, enterré depuis 6 mois lui dit en lui frappant sur l'épaule: « je sais ce que vous désirez, vous avez besoin de messes; allez en paix, j'en fais mon affaire. » Et le revenant n'est plus revenu... la finit l'histoire que la classe dévote publie comme un miracle; mais une autre version ajoutée que le célébrant répondit: « oui des messes pour moi dont vous êtes déjà bien payé, et je virais suppléer à votre oubli. » Nous voudrions bien croire au miracle; mais n'en déplaise aux béats, celui-ci n'est pas de recette, et cela a tout l'air d'un reproche adroitement dirigé contre le grand vicaire oublieux.

(Gazette des Cultes.)

DOUAI, LE 13 FÉVRIER 1830.

La loi a rendu la presse libre, mais les personnes commises à sa surveillance ne la traitent pas en enfant gâté. Dans le ressort de la Cour royale de Douai, qui ne comprend que deux départemens, quatre journaux sont en ce moment poursuivis par le ministère public; 1^o. *l'Écho du Nord*, que la chambre du conseil de Lille a renvoyé devant la police correctionnelle pour avoir inséré l'acte d'association contre l'impôt illégal. Le gérant de ce journal vient d'appeler devant la Cour royale, de la décision de la chambre du conseil de Lille; 2^o. *l'Annoteur Boulonnais*, condamné par le tribunal de Boulogne, à cause aussi de l'association contre l'impôt et dont l'appel doit être plaidé en Cour; 3^o. *le Carillon de Dunkerque*, condamné par le tribunal de cette ville, pour injure ou diffamation envers le sous-préfet et le maire de Dunkerque, qui se rend appelant de l'arrêt qui l'a condamné; 4^o. enfin le *Mémorial de la Scarpe*, envoyé devant la police correctionnelle, pour un prétendu délit bien difficile à préciser, mais qu'on a caractérisé: *outrage à la morale publique et religieuse*. A voir ces poursuites ne pourrait-on pas croire à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, que la presse met ici tout en combustion, qu'elle trouble l'ordre et l'intranquillité publique? et cependant rien n'est plus calme plus paisible que notre pays et les habitans sont tous étonnés qu'on traduise en justice, les organes publics avec lesquels ils sympathisent le mieux, pour des faits bien innocens, quoiqu'en dise le *Journal du Nord*, et après lui la *Gazette de France*.

— Sur tous les points de la France on s'occupe en ce moment de l'élevation du taux des patentes, par suite d'un nouveau contrôle dans l'assiette de cet impôt.

— Par arrêté du conseil royal de l'université, M. Douchet est nommé professeur de langue anglaise, au Collège royal de Douai.

Extrait de l'itinéraire de la tournée du conseil de révision dans le département du Nord.

Dimanche 14 mars, départ pour Douai. — Lundi 15 mars, à l'Hôtel de ville de Douai à dix heures du matin, pour les trois cantons de Douai. — Mardi, 16 mars, séance au même lieu, à neuf heures du matin pour les cantons d'Arleux, Marchiennes et Orchies.

AFFAIRE DU PLACARD SÉDITIEUX DE LA BASSÉE.

Le procès correctionnel du sieur Chivoré, accusé d'avoir affiché un placard séditieux dans la petite ville de La Bassée, a été soumis hier à la décision de la Cour royale de Douai.

Après le rapport de l'affaire présentée avec beaucoup d'impartialité par M. le conseiller-auditeur Taillard, M. Leroy de Béthune, avocat du prévenu, a pris la parole.

Il s'est attaché principalement à faire sentir combien le jugement du Tribunal de Lille qui condamnait le prévenu reposait sur une base fragile. Les juges en effet n'avaient donné d'autre motif de leur décision qu'une ressemblance dans les écritures, mais quelle influence pouvait exercer un semblable rapprochement, si tant est qu'il existât? L'auteur du placard n'avait pas

ordonnée le 16 juillet 1816, enfin, la revue critique de l'organisation des gardes nationales, depuis 1789.

Ces tableaux, sont composés avec tout l'ordre désirable; la méthode adoptée par les auteurs, pour le classement des matières, rend les recherches promptes et faciles. La série de tableaux que doit contenir cet Atlas, nous promet un vaste et intéressant recueil de tous les matériaux propres à l'étude de nos droits politiques.

Cet ouvrage se recommande particulièrement aux habitans du département du Nord, parce qu'il est l'ouvrage de deux de leurs compatriotes, citoyens de Cambrai.

LE DERNIER RENDEZ-VOUS.

Mon seul amour! embrasse-moi.
Si la mort me veut avant toi,
Je bénis Dieu; tu m'as aimée!
Ce doux hymen eût peu d'instans:
Tu vois: les fleurs n'ont qu'un printemps,
Et la rose meurt embaumée.
Mais quand, sous tes pieds renfermée
Tu viendras me parler tout bas,
Crains-tu que je n'entende pas?

Je l'entendrai, mon seul amour!
Triste dans mon dernier séjour,
Si le courage t'abandonne;
Et la nuit, sans te commander,
J'irai doucement le gronder,
Puis te dire: « Dieu nous pardonne!
Et, d'une voix que le ciel donne,

ATLAS

HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ORGANISATION POLITIQUE DE LA FRANCE, PUBLIÉ EN 16 TABLEAUX.

Par AD. FLINIAUX et ALC. WILBERT, avocats. (1).

Si nous venons un peu tard pour annoncer cet Atlas, nous pouvons, du moins, le recommander avec confiance, car nous en avons sous les yeux les deux premiers tableaux, qui répondent parfaitement à l'idée que l'on a pu se faire, de cet important travail. Le premier, présente l'histoire des communes françaises, depuis leur établissement jusqu'en 1830. D'abord, l'histoire des communes jusqu'à la révolution; la constitution des municipalités, d'après la loi du 14 décembre 1789; celle des districts et départemens, d'après celle du 22 décembre, même année; leur organisation, suivans, la constitution de l'an 3; celle des préfetures, des sous-préfetures et des mairies, des conseils de préfecture, généraux, d'arrondissements et municipaux, selon la loi du 28 pluviôse an 8; enfin, une critique de l'organisation municipale, depuis la révolution. Le second tableau, est relatif aux gardes bourgeoises, avant 1789, et aux gardes nationales, jusqu'en 1830. Il nous offre d'abord, l'histoire des milices bourgeoises; depuis leur première création jusqu'à leur fusion générale; savoir: des milices des villes et des gardes de nuit; des confréries d'archers et d'arbalétriers; des quarantiers, cinquantières et dixantières, de l'organisation des gardes bourgeoises, ensuite, de la garde nationale, d'après les lois du 10 juillet et du 29 septembre 1791; sa réorganisation, d'après la loi du 28 prairial an 3; les modifications qu'elle a reçues, par le décret du 8 vendémiaire an 14; celle nouvelle organisation, d'après le Sénatus-Consult du 13 mars 1812; celle

(1) A Douai, chez FOUCAULT, libraire, Pont des Amourettes. Le prix de chaque tableau est de 3 francs, une remise de 50 centimes par chaque, sera faite aux personnes qui souscrivent pour l'Atlas entier.

assurément tracé les caractères d'une manière franche et avec son allure naturelle. Prétendre saisir la vérité sous un pareil déguisement, c'est s'exposer à une fatale méprise, et tout indiquait que cette méprise existait au procès.

Le style du placard recherché et guindé n'avait rien de commun avec les habitudes simples et la vie modeste de Chivoré; les vœux que le placard exprimait étaient antipathiques avec toute la vie et les intérêts du prévenu. Comment croire qu'il regretât Bonaparte, lui père de huit enfants, et qui interrogé par le juge d'instruction s'il ne lui était pas arrivé quelquefois de penser fortement à Bonaparte, ou à son fils, avait répondu avec bien grande raison: Bonaparte était le loup le plus terrible que je craignais?

A l'in vraisemblance morale se joignait l'impossibilité physique, puisque le placard avait été trouvé à neuf heures du soir fraîchement écrit et l'encre encore humide, et qu'il était prouvé par deux témoins irrécusables que dès huit heures du soir Chivoré était couché.

M. Bruys des Gardes, substitut de M. le procureur-général, a pensé que les charges étaient suffisantes pour que le jugement du Tribunal de Lille fût maintenu.

La Cour, après un court délibéré, a réformé le jugement du Tribunal de Lille et renvoyé Chivoré de la plainte.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Nouvelles du jour.

PARIS, 11 février 1830. — En attendant le bal qui aura lieu à l'Opéra lundi, et dont la souscription a déjà réuni plus de 50 mille francs, il s'en est donné un avant hier dans la salle Taubout. Le duc de Chartres était l'un des fondateurs de cette réunion, il comptait 19 associés et 20 associées dames; chacun des 40 premiers souscripteurs, avait 19 billet à placer. Le bal s'est ainsi trouvé composé de 800 personnes.

— Un homme d'état qui, il y a quelques jours s'est trouvé dans un dîner avec M. de Polignac, racontait devant nous que le premier ministre lui avait paru d'une gaieté et d'un sémillant inéroyable; riant de la meilleure grâce des attaques des journaux; ne trouvant rien de plus constitutionnel que les tracasseries dont ils abreuvient les hommes du pouvoir, et presque taxant de mauvais goût les poursuites des tribunaux contre l'usage et même les abus de la liberté de la presse. Mais d'ailleurs lançant les sarcasmes de son aristocratie sur la politique des petits contribuables, rêvant l'inféodation en France des Bourgs-Pourris bien plus que des franchises de l'Angleterre; et répétant ses phrases banales sur le vote du budget, et sur la majorité dont il ne doute point, dans l'une et l'autre chambre; puis, après retombant dans une sorte de somnolence, doutant de tout, croyant la France et la monarchie perdues, puisqu'elle ne veut point être sauvées par lui.

— La Seine seule a débâclé dans l'après-midi d'hier. On attend et on redoute toujours celle de la Marne. Mais les eaux sont plus basses en ce moment qu'hier et il n'y a pas lieu de croire que la descente des glaces de Charenton, ait lieu avant deux ou trois jours. On a cassé des glaçons sous ce pont, et on a trouvé en certains endroits jusqu'à 4 pieds d'épaisseur. On a miné du côté de Creteil, les plus fort amas de glaçons, et on est parvenu à les diviser en partie.

— Nous disions hier que la nouvelle assiette de quelques parties des contributions nous semblait d'autant plus surprenante dans les vues du ministère qu'elle avait pour résultat d'augmenter le nombre des électeurs. Il est vrai en effet que dans certaines localités; à Meaux par exemple elle a en effet grossi les listes électorales. Mais on nous écrit qu'à Metz, à Merccourt (Vosges), à Montreuil-sur-Mer; on n'a élevé que les

côtes insignifiantes quant à ce qui touche le droit électoral) et qu'on a tant qu'on a pu dégrévé les autres. A Paris on paraît s'être surtout appliqué à élever les côtes des électeurs au-dessus de cent écus, et à faire descendre celle des aspirans à l'élection ou des ayant droit à l'électorat des grands collèges.

— On écrit du Havre: On dit en ville que le ministère a fait prendre, près de quelques-uns de nos armateurs, des informations pour l'affrètement de plusieurs navires qui seraient destinés à l'expédition d'Alger. Les risques que l'on prévoit que nos bâtimens auront à courir rendront, nous n'en doutons pas, ces armateurs exigeans.

— Le ministère a, dit-on, demandé dans le plus bref délai aux percepteurs du département, un état de situation des contributions de chaque commune, prélevées suivant le nouveau mode.

— On lit dans une lettre de la Vera-Cruz, du 14 décembre 1829:

On a fait au gouvernement un nouveau prêt de deux millions, payable moitié en espèces, 150,000 piastres chaque mois, et l'autre moitié en crédits contre les ordres du gouvernement sur les douanes, qui seront admissibles, au taux de 68 p. 100, à compte du paiement des droits, et dont on émettra pour 300,000 piastres chaque mois.

Un convoi de 1,100,000 piastres est arrivé heureusement le 30 du mois dernier et nous en attendons un autre ce mois-ci.

Le commerce a été actif le mois dernier et continue à l'être dans la capitale.

Les fonds publics se vendent assez bien et nous aurons une assez belle suite d'affaires, lors de l'abrogation de la loi du 22 mai.

ÉTAT CIVIL DU 10 AU 12 FÉVRIER 1830.

NAISSANCES. — 11 février. Louise-Clairisse, fille de Emmanuel Delalain, corconnier, et de Rosalie-Victoire Delsaut, rue St-Jacques. — 11. Charles, fils de Etienne-Joseph Dovillet, tailleur d'habits, et Agnès-Joseph Plet, ruelle des Archers. — 11. Louis-Auguste-Séraphin, fils de Auguste-François Monais, aubergiste, et de Philippine Vander-sippe, rue des Wetz. — 11. Thérèse-Virginie, fille de Charles-Nicolas Delatre, tailleur d'habits, et de Thérèse Delaby, rue St-Albin. — 11. Josephine Narcisse, fille de Séraphin Labassé, journalier, et de Rosalie Vandeville, à Wagnonville. — 11. Eugène-Oscar, fils de Philippe-François-Désiré Gloriant, menuisier, et de Adélaïde Vège, rue d'Arras. — 11. Louis-Augustin, fils de Louis-Jos. Bailleux, corconnier, et de Claire-Joseph Delpique, rue des Foulons.

MARIAGES. — 10 février. Louis-Victor Bouchez, âgé de 28 ans et 11 mois, notaire royal, domicilié à Bouchain, et Elise-Aimée-Narcisse Delaby, âgée de 19 ans et 11 mois, domiciliée à Douai, chez ses père et mère, propriétaires. — 10. Jean-François Blangarnon, âgé de 34 ans et 10 mois, serrurier, né à Douai y domicilié, et Adélaïde Desbonnet, âgée de 23 ans et 5 mois, repasseuse, née à St-Amand domiciliée à Maulde.

DÉCÈS. — 10 février. Charles Farinaux, rentier, célibataire, âgé de 84 ans et 9 mois, rue des Jésuites. — 11. Catherine-Joseph Deside, journalière, célibataire, âgée de 25 ans, Hôtel-Dieu. — 11. Marie-Claire-Joseph Ansmann, couturière, âgée de 83 ans et 9 mois, veuve de Pierre Fossiez, Hôpital-Général.

PRIX DES GRAINS

Vendus sur le marché de la ville de Douai, le 9 février 1830.

Blé, première qualité,	22 fr. 92 c.	Colzat,	14 fr. 65 c.
— deuxième qualité,	21 35	Ollivette,	13 95
— troisième qualité,	19 75	Cameline,	18 30
Seigle,	11 75	Lin,	23 15
Secourçon,	9 95	Chanvre,	20 20
Avoine,	7 55		

LOTÉRIE ROYALE.

Tirage de Lille du 11 février. 23-68-31-35-2. Clôture le 19.

Pour d'autres garde tes avis !
Sous ces voûtes jamais tu n'auras la parole...
Et vous ? — La crainte et les sombres soucis.
— Dans cette royale demeure
Vous êtes admis à toute heure.
Vous ? — La gaieté, les ris, les jeux.
— L'étiquette en tout tems vous banit de ces lieux :
En arrière ?... Et vous, vieille, à la miaie flétrie,
A l'œil faux, votre nom ? — Je suis la flatterie.
Habitante de ce palais
Depuis mille ans et plus. Rien noble douairière,
Retournez à votre chaumière,
Ici vous n'entrez jamais.

LOGOGRIPHE.

Petit quadrupède timide,
Dans le fond des bois je réside;
Je prends naissance en des climats
Sujets aux rigoureux frimas;
Partout ma dépouille on estime,
De sa beauté je suis victime.
Veux-tu me connaître, lecteur ?
J'ai six pieds, compris tête et cœur.
En les décomposant l'on trouve
Ce que toujours friand réprouve.
L'instrument propre au nautonier,
Et qu'au forçat on fait manier;
Ce qui sert à notre défense,
Souvent à venger une offense;
Ce que tu vois sur un vaisseau,
Dans un village un amas d'eau;
Ce qu'un méchant ourdit dans l'ombre;
Du métal le coloris sombre;
L'humide empire du trident;
Mais chut... il faut être prudent.

Durillaet.

Je te peindrai les cieus tout bas :
Crains-tu de ne m'entendre pas ?

J'irai seule, en quittant tes yeux,
T'attendre à la porte des cieus,
Et prier pour ta délivrance.
Oh ! dussé-je y rester long-tems,
Je veux y couler mes instans,
A valoucir quelque souffrance;
Puis, un jour, avec l'espérance,
Je viendrai délier tes pas :
Crains-tu que je ne vienne pas ?

Je viendrai, car tu dois mourir,
Sans être las de me chérir;
Et comme deux ramiers fidèles,
Séparés par de sombres jours,
Pour monter où l'on vit toujours,
Nous entrelaçerons nos ailes !
Là, nos heures sont éternelles :
Quand Dieu nous l'a promis tout bas,
Crois-tu que je n'écoutais pas ?

Marceline DESBORDES - VALMORE.

LA CONSIGNE.

Halte-la ! votre nom ? Je suis la liberté.
— Au large, imprudente étrangère !
Chez les rois vous n'avez que faire...
Et toi, le tien ? — La vérité.
— Tu n'y pense pas, tête folle !